

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 avril 2005
(convocation du 11 avril 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Avril Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCASSOU Dominique, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEX Régis
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DELAUNAY Michèle à Mme. CARTRON Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme. BRACQ Mireille
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. VIGNE Elisabeth
M. DUCHENE Michel à M. SIMON Patrick
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. FAYET Guy à M. BANNEL Jean-Didier
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude

M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel jusqu'à 10 H 45
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANGON Jacques à M. MERCHEZ Jean jusqu'à 11 H 00
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain jusqu'à 10 H 30
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à M. CASTEL Lucien
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues

LA SEANCE EST OUVERTE

Saint-Louis de Montferrand - Alimentation en eau industrielle de la presqu'île d'Ambès - Etude des plans d'eau de Beaujet et de La Blanche (ANTEA) - Compléments d'investigation - Avenant n°1 - Autorisation

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération, le Conseil de Communauté du 30 avril 2004 a attribué à la société ANTEA, pour un montant total de 69 300 € H.T, une étude permettant d'analyser et de caractériser le fonctionnement des plans d'eau de Beaujet et de La Blanche utilisés comme bassins de stockage de l'eau produite par le Service d'Eau Industrielle.

Cette étude comporte 2 phases :

- une phase d'acquisition de données,
- une phase de modélisation du fonctionnement hydrochimique des plans d'eau.

Les résultats obtenus à l'issue de la 1^{ère} phase montrent la nécessité, pour la bonne exploitation du service et avant d'enclencher la seconde phase, de solliciter davantage la réserve constituée par le plan d'eau de La Blanche. Ceci implique d'étudier plus finement le plan d'eau de La Blanche ainsi que d'autres plans d'eau situés plus au nord et notamment d'étudier plus précisément les modalités de leur recharge hivernale par les nappes sous-jacentes.

Cette nouvelle prestation, non prévue au cahier des charges, entraîne une augmentation du coût de l'étude de 8 150 € H.T (soit 9 747,40 € T.T.C) faisant passer le montant total du marché de 69 300 € H.T (soit 82 882,80 € T.T.C) à 77 450 € H.T (soit 92 630,20 € T.T.C). Cette modification se traduit par une augmentation de 11,76 % du montant initial du marché. Il apparaît nécessaire de passer un avenant à la commande initiale avec la société ANTEA.

Compte tenu des prestations complémentaires demandées, le délai d'exécution des études est prolongé de trois mois.

Les prestations de la société ANTEA seront payées au moyen des crédits ouverts au Budget principal de l'exercice ouvert en cours, section investissement – chapitre 20 – fonction 8310 – compte 2031 – CRB O 200.

La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 9 mars dernier, a donné un accord sur la passation dudit avenant.

En application des dispositions des articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est mis à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent le consulter à la Direction Opérationnelle Eau et Assainissement (Tour Aquitaine 6^{ème} étage).

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant ci-annexé à intervenir avec la société ANTEA ;
- à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE et à signer, le cas échéant, les conventions correspondantes ;
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 avril 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
17 MAI 2005

M. JEAN-PIERRE TURON

